



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 16 avril 2026

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 16 avril 2026 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le vice-président, M. Simon Sheehy, ville de Neuville ;
M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;
Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;
M. Éric Robitaille, ville de Pont-Rouge, par visioconférence Teams ;
M. Daniel Cauchon, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Sylvain Lacquerre, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carières ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Francine Girard, ville de Shannon ;
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
M. Pierre Ménard, directeur des opérations ;
Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction ;

Sont absents :

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
Le président, M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;

Sont également absents:

M. David Loranger-King, directeur général.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

En l'absence du président, M. Guy Germain, le vice-président, M. Simon Sheehy, agit à titre de président d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRIC CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU QUE :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

8.1 Comité des projets spéciaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2026

2.1 CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

047-04-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

2.2 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2026 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 031-03-2026 – TARIFICATION DU SERVICE DE VIDANGE DES BFS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 19 mars 2026 la résolution # 031-03-2026 portant sur des changements tarifaires pour le service de vidange des BFS pour la saison débutant le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf s'est fait recommander de ne pas apporter de modifications tarifaires ni de modifications au niveau des quotes-parts BFS ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SYLVAIN BOURGOING,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf abroge la résolution # 031-03-2026 et conserve les tarifs et quotes-parts des BFS 2026 tel qu'adoptés en marge du budget 2026 ;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf révise les tarifs et les quotes-parts BFS lors de l'adoption du budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL CAUCHON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 mars 2026 :

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés mars 2026**

Description	Montant
Rémunération et avantages sociaux	423 565,02 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	336 388,20 \$
Entretien machineries	190 635,17 \$
Contrat - Collectes des CCA	135 985,70 \$
Diesel/essence	113 194,85 \$
Crédits-baux - Camions collectes	100 106,24 \$
Achats de bacs de recyclage	67 956,55 \$
Renouvellement immatriculations véhicules	44 651,82 \$
Services conseils	38 567,79 \$
Honoraires professionnels	32 488,58 \$
Électricité	30 121,60 \$
Transport de matières recyclables	24 949,73 \$
Quincaillerie et outillage	23 916,02 \$
Location d'équipements	22 613,67 \$

048-04-2026

049-04-2026

050-04-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Transport de matières recyclables	24 949,73 \$
Quincaillerie et outillage	23 916,02 \$
Location d'équipements	22 613,67 \$
Fournitures d'atelier et équipement de sécurité	21 647,71 \$
Indemnité des matières enfouies	21 629,10 \$
Traitement des matières organiques	21 082,53 \$
Entretien bâtiments	12 276,40 \$
Services juridiques	11 861,52 \$
Transport conteneurs des écocentres	11 695,71 \$
Entretien machineries et équipements	10 738,31 \$
Technologies de l'information	10 370,11 \$
Achat et renouvellement de Logiciels	9 345,48 \$
Transport copeaux de bois	8 293,71 \$
Associations/adhésions/abonnements	7 993,79 \$
Entretien d'équipements	4 360,84 \$
Contrat collecte BFS	4 306,30 \$
Frais de formation	3 926,38 \$
Gaz propane	3 647,26 \$
Entretien balance	3 248,04 \$
Services techniques	3 084,23 \$
Acquisition d'immobilisations	3 083,10 \$
Analyses de laboratoire	2 824,94 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	2 692,38 \$
Avis d'appels d'offres	2 483,15 \$
Services informatiques	2 379,98 \$
Frais de télésurveillance	2 327,53 \$
Fournitures de bureau	1 997,69 \$
Autres biens non durables	1 474,74 \$
Produits chimiques	1 137,87 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	647,89 \$
Entretien chemin	569,13 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	500,00 \$
Réparations bien d'autrui	335,51 \$
Frais de réunions	51,99 \$
Total général	1 777 154,26 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 mars 2026 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 mars 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des états financiers au 31 mars 2026 ;

051-04-2026



N° de résolution
ou annotation

052-04-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 mars 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 RÉVISION DES RÈGLEMENTS DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES EN LIEN AVEC LA LCOM – PROJET DE LOI 79

Mme Élane Verret informe le conseil d'administration que la Régie doit réviser ses règlements de gestion contractuelle et de contrôle et suivi budgétaires à la suite de l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026 de la Loi 79 édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux.

Les projets de règlements devraient être présentés à la prochaine assemblée du conseil du 21 mai 2026.

4. PROJETS

4.1 ANNÉE 2 DU PROJET DE CAPTEURS INTELLIGENTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo), en collaboration avec le Centre National en électrochimie et en Technologies Environnementales (CNETE) et l'université Concordia, a lancé en 2025 un projet pilote de capteurs intelligents dans le cadre du programme « Régie intelligente » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a permis de confirmer que des odeurs perçues par les citoyens avoisinant le Complexe environnemental de Neuville proviennent du site, et que des interventions ont été mises en place pour réduire les nuisances olfactives ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été financé par le Fonds de recherche du Québec (FRQ), la Ville de Québec et le Fonds Régional de la Capitale-Nationale (FRCN) ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats partiels obtenus à ce jour démontrent l'importance de poursuivre les efforts afin d'assurer une gestion optimale des nuisances et d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte de prolonger le projet de capteurs intelligents pour une deuxième année, soit jusqu'au 30 avril 2027, et autorise la poursuite du partenariat avec le CNETE et l'université Concordia dans le cadre du programme « Régie intelligente ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ACQUISITION D'UN TERRAIN LIMITROPHE - NEUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la possibilité d'acquérir le lot numéro 3 506 690 d'une superficie de 33 960,7 mètres carrés et situé à côté du lot appartenant à la Régie, au Complexe environnemental de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettrait de créer une zone tampon additionnelle entre l'ancien LES et la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de vente a été déposée à la Régie ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte d'acquérir le lot numéro 3 506 690 à des fins de zone tampon pour le Complexe environnemental de Neuville ;

QUE le montant de la transaction soit fixé à 50 000 \$ maximum ;

QUE cette acquisition de terrain soit payée à même les surplus accumulés non affectés ;

053-04-2026

054-04-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE le président, M. Guy Germain, et le directeur général, M. David Loranger-King soient autorisés à signer tout document requis pour cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivant l'acquisition de ce terrain, il serait pertinent de vérifier si celui-ci serait admissible au programme d'aide financière sur la restauration et la création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

4.3 RELAIS POUR LA VIE – DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA RÉGIE/RÉCOLO

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer qui se tiendra le samedi 13 juin 2026 à Donnacona ;

CONSIDÉRANT QUE Récolo a le désir d'être une organisation solidaire à la cause du cancer puisque cela touche de nombreuses personnes ;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif recommande au conseil d'administration de verser une contribution de 2 000 \$ afin de soutenir la cause du cancer et appuyer l'équipe formée par des employés de la Régie/Récolo ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte de verser une contribution financière de 2 000 \$ à la Société canadienne du cancer en soutien à l'équipe de la Régie verte/Récolo dans le cadre de l'événement du Relais pour la vie qui se tiendra à Donnacona le 13 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 EMBAUCHES DES POSTES EXISTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que la candidature suivante a été retenue ;

- M. Hugues Genois, chauffeur classe 3, permanent, rétroactif au 30 mars 2026 ;
- M. Joël Djomaha, opérateur stations de traitement, permanent, débutant le 27 avril 2026 ;
- M. Daniel Tremblay, préposé écocentre, saisonnier, rétroactif au 14 avril 2026 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Hugues Genois, chauffeur classe 3, permanent, rétroactif au 30 mars 2026 ;
- M. Joël Djomaha, opérateur stations de traitement, permanent, débutant le 27 avril 2026 ;
- M. Daniel Tremblay, préposé écocentre, saisonnier, rétroactif au 14 avril 2026 ;

QUE le salaire et les conditions d'embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés ;

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 AFFICHAGE D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux opérations est vacant depuis l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste afin d'améliorer l'efficacité des opérations et de travailler en étroite collaboration avec le directeur des opérations ;



N° de résolution
ou annotation

057-04-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN-GUY VIGNEAULT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise la direction générale à procéder à l'affichage du poste de contremaître aux opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. GESTION CONTRACTUELLE

6.1 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT GRÉ À GRÉ – OPTIMISATION DE LA VENTILATION DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire octroyer un contrat de gré à gré afin de procéder à l'optimisation de la ventilation du centre de transbordement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à GG Réfrigération un prix clef en main pour la fourniture et l'installation du nouveau système de ventilation;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumis est de 72 434,25 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera remboursée par Éco Entreprises Québec ;

058-04-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat clef en main à GG Réfrigération pour l'achat d'un nouvel équipement pour optimiser la ventilation du centre de transbordement des matières recyclables, au prix soumis de 72 434,25 \$ toutes taxes comprises ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CONTRAT DE SERVICES GRÉ À GRÉ – REVALORISATION DU BARDEAU D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire octroyer un contrat de gré à gré pour le transport et la revalorisation du bardeau d'asphalte pour une année, le tout débutant le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie estime le contrat à environ 1 000 TM ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire octroyer le contrat à Transport Charrette selon le prix de 70 \$/TM, soit un contrat total d'environ 70 000 \$ plus les taxes applicables ;

059-04-2026

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN LAQUERRE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat de gré à gré à l'entreprise Transport Charrette pour le transport et la revalorisation du bardeau d'asphalte au prix de 70 000 \$ plus les taxes applicables, pour une période d'une année du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027;

QUE le directeur général soit autorisé à signer et compléter tous les documents reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CONTRAT DE SERVICES – TRANSPORT DES CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un processus d'appel d'offres public pour le transport des conteneurs de l'écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit débiter le 1^{er} mai 2026 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
J. Y. Martel Transport inc.	166 268,56 \$
Entreprises MRA Paysagistes inc.	235 582,43 \$
Gaudreau Environnement inc.	263 392,31 \$
Gestion Belle Rivière inc.	290 262,21 \$
Récupération Delisle	294 726,92 \$
Villéco	305 093,06 \$
GFL Environmental inc.	311 837,43 \$
AIM Éco-Centre	353 559,62 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués sont soumis pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et que les années suivantes seront indexées selon l'IPC et la variation du prix du carburant ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité exécutif recommandent d'octroyer un contrat pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel Transport inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune selon les modalités qui sont inscrites au devis ;

060-04-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles octroie le contrat de transport des conteneurs de l'écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel inc. pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 pour un montant global approximatif de 831 342,80 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CONTRAT DE SERVICES – TRANSPORT DES CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un processus d'appel d'offres public pour le transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Raymond ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit débiter le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
J. Y. Martel Transport inc.	177 507,32 \$
Entreprises MRA Paysagistes inc.	217 467,16 \$
Gaudreau environnement inc.	302 485,35 \$
Récupération Delisle	323 068,25 \$
GFL Environmental inc.	341 724,11 \$
Multi-Conteneurs Québec	380 781,10 \$
AIM Éco-Centre	462 343,22 \$
Villéco	467 511,34 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués sont soumis pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et que les années suivantes seront indexées selon l'IPC et la variation du prix du carburant ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité exécutif recommandent d'octroyer un contrat pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel Transport inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune selon les modalités qui sont inscrites au devis ;

061-04-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles octroie le contrat de transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Raymond au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel inc. pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 pour un montant global approximatif de 887 536,60 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CONTRAT DE SERVICES – TRANSPORT DES CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-ALBAN

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un processus d'appel d'offres public pour le transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Alban ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit débuter le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
J. Y. Martel Transport inc.	114 253,44 \$
Villéco	137 469,86 \$
Gaudreau environnement inc.	138 618,67 \$
Entreprises MRA Paysagistes inc.	145 139,82 \$
Récupération Delisle	146 524,14 \$
Multi-Conteneurs Québec	156 809,80 \$
AIM Éco-Centre	208 093,25 \$
GFL Environmental inc.	258 356,21 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués sont soumis pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et que les années suivantes seront indexées selon l'IPC et la variation du prix du carburant ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité exécutif recommandent d'octroyer un contrat pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel Transport inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune selon les modalités qui sont inscrites au devis ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME ISABELLE PLANTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles octroie le contrat de transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Alban au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel inc. pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 pour un montant global approximatif de 571 267,20 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CONTRAT DE SERVICES – TRANSPORT DES CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-UBALDE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un processus d'appel d'offres public pour le transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Ubalde ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit débuter le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
J. Y. Martel Transport inc.	54 790,66 \$
Gaudreau Environnement inc.	80 094,77 \$
Entreprises M RA Paysagistes inc.	86 719,40 \$
Multi-Conteneurs Québec	99 218,83 \$
AIM Éco-Centre	121 160,66 \$
GFL Environmental inc.	130 441,67 \$
Récupération Delisle	131 301,00 \$
Villéco	239 136,50 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués sont soumis pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et que les années suivantes seront indexées selon l'IPC et la variation du prix du carburant ;

062-04-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité exécutif recommandent d'octroyer un contrat pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel Transport inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune selon les modalités qui sont inscrites au devis ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SYLVAIN LAQUERRE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles octroie le contrat de transport des conteneurs de l'écocentre Saint-Ubalde au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel inc. pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 pour un montant global 273 953,30 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CONTRAT DE SERVICES – TRANSPORT DES CONTENEURS – ÉCOCENTRE RIVIÈRE-À-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un processus d'appel d'offres public pour le transport des conteneurs de l'écocentre Rivière-à-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit débiter le 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
J. Y. Martel Transport inc.	32 642,21 \$
Gaudreau Environnement inc.	52 934,49 \$
Entreprises MRA Paysagistes inc.	53 562,45 \$
Multi-Conteneurs Québec	55 486,94 \$
GFL Environmental inc.	73 400,50 \$
Villéco	81 201,09 \$
AIM Éco-Centre	83 155,67 \$
Récupération Delisle	85 541,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués sont soumis pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et que les années suivantes seront indexées selon l'IPC et la variation du prix du carburant ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et le comité exécutif recommandent d'octroyer un contrat pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel Transport inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourra se prévaloir de deux options de renouvellement d'une année chacune selon les modalités qui sont inscrites au devis ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL CAUCHON
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles octroie le contrat de transport des conteneurs de l'écocentre Rivière-à-Pierre au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.Y. Martel inc. pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2026 pour un montant global 163 211,05 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - ENVIROSUITE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme utilise depuis plusieurs années le logiciel environnemental Envirosuite pour l'exploitation, la surveillance et la maintenance des équipements environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel offre un accès à l'application, un soutien opérationnel continu ainsi qu'un service de soutien technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services actuelle arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE Ideagen Envirosuite (Envirosuite Canada Inc.) a transmis une soumission pour le renouvellement annuel du logiciel ;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission, numéro 202516649, datée du 17 février 2026, prévoit un coût de 127 000 \$, avant taxes, pour une prolongation de 12 mois, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 ;



N° de résolution
ou annotation

065-04-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est jugée nécessaire afin d'assurer la continuité des opérations, le suivi environnemental et la conformité réglementaire des installations ;

SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRICK CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le renouvellement de l'entente de services du logiciel environnemental Envirosuite pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er mai 2026 ;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la soumission d'Ideagen Envirosuite (Envirosuite Canada Inc.), au montant de 127 000 \$, avant taxes, selon les modalités et conditions prévues à la proposition datée du 17 février 2026 ;

QUE les dépenses afférentes à ce contrat soient imputées au poste budgétaire approprié;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration de la Régie Régionale prennent connaissances des correspondances reçues.

8. AFFAIRES DIVERSES

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 37 ;

066-04-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière